

D. PARTICIPANTS : Accord de commercialisation

D.1 Application.

La politique suivante détermine les modalités et les conditions sous lesquelles les Organisateur peuvent utiliser les Services pour créer, promouvoir et encaisser les revenus des ventes pour un événement vendant des billets et/ ou des inscriptions (la présente « Entente marchand »). En acceptant les Conditions du service, vous acceptez les conditions le présent accord de commercialisation sans modification et d'être lié à Chronometrage.com par un contrat exécutoire, qui s'appliquera si vous utilisez les Services pour créer, promouvoir et/ ou encaisser les revenus des ventes pour un événement vendant des billets et/ ou des inscriptions.

D.2 Incorporation par renvoi.

Le présent accord de commercialisation, les droits et les obligations contenus dans Le présent accord de commercialisation sont ajoutés et incorporés aux Conditions du service par renvoi. Rien dans Le présent accord de commercialisation ne pourra modifier, annuler, corriger ou résilier toute autre condition des Conditions du service.

D.3. Informations complémentaires relatives à l'inscription

D.3.1 Informations complémentaires.

Lors de la création d'un événement payant ou à tout moment après ladite création, Chronometrage.com pourra vous demander de fournir des informations complémentaires (autres que les informations requises pour s'inscrire aux Services) vous concernant, ou concernant l'entité que vous représentez (si applicable), les directeurs/ propriétaires réels de l'entité que vous représentez (si applicable) (collectivement « Informations complémentaires relatives à l'inscription »). Par exemple, les données supplémentaires relatives à l'inscription peuvent inclure l'adresse actuelle, les noms sous lesquels l'entreprise fait des affaires, les descriptions des produits, l'adresse du site web, le compte bancaire ou d'autres informations sur les comptes de paiement, les numéros d'identification fiscale, la date de naissance, le numéro de passeport ou de permis de conduire, le pays d'origine, les copies de pièces d'identité émises par un organe gouvernemental et toute autre information personnelle. Ces informations peuvent être utilisées pour vérifier la validité et/ ou la légalité de vos transactions et/ ou établir si vous pouvez pour utiliser les Services pour des événements payants. Vous acceptez de : (a) fournir ces informations dans les temps opportuns, de façon précise et complète et de (b) conserver ou mettre à jour rapidement lesdites informations

dans les temps opportuns pour garantir qu'elles demeurent précises et complètes à tout moment.

D.3.2 Autorisation de divulgation.

L'Organisateur reconnaît Chronometrage.com est autoriser à partager les Informations relatives à l'inscription (conformément à ce qui est défini dans les Conditions d'utilisation), les Informations complémentaires relatives à l'inscription et les informations relatives à vos événements et à vos transactions sur les Services avec nos Partenaires de traitement des paiements (conformément à ce qui est défini ci-après), les Services de cartes bancaires (conformément à ce qui est défini ci-après), et les formes alternatives de cadres de paiement (conformément à ce qui est défini ci-après), votre banque ou tout autre établissement financier, dans tous les cas dans la mesure où vos transactions ou vos événements impliquent lesdits tiers. De plus, vous autorisez Chronometrage.com à vérifier vos Informations relatives à l'inscription ainsi que les Informations complémentaires relatives à l'inscription et à mener les diligences requises vous concernant par le biais de tiers, y compris des agences d'évaluation du crédit. Concernant l'affichage des résultats, celui-ci pourra être affiché au maximum pendant 1 an à partir de l'ajout ou de la modification du classement.

D.3.3 Manquement en matière de fourniture d'informations.

Nous nous réservons le droit de suspendre votre compte Chronometrage.com ou de retenir tous les montants qui vous sont dus si nous pensons raisonnablement que vos Informations relatives à l'inscription ou vos Informations complémentaires relatives à l'inscription sont inexactes ou si vous ne fournissez pas toutes les Informations relatives à l'inscription ou les Informations complémentaires relatives à l'inscription dans les délais opportuns.

(f) Réserves.

Chronometrage.com se réserve le droit de retenir un certain pourcentage sur les Frais d'inscription à l'événement (ledit pourcentage sera déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion) pour financer une réserve (i) à tout moment puisque nous établissons à notre entière discrétion que cela est nécessaire sur la base du niveau (ou niveau estimé) des remboursements, des frais de litige, des rejets de débit, des plaintes de clients, des allégations de fraudes, des modifications du profil de crédit de l'Organisateur ou du degré de risque sous-jacent de ou des événements ; et (ii) le cas échéant, nécessaire pour garantir l'exécution de vos obligations en vertu des Conditions du service, y compris de Le présent accord de commercialisation . Le droit Chronometrage.com

de constituer une réserve perdurera une fois le ou les événements concernés terminés et cela jusqu'à ce que (A) l'Organisateur se soit libéré de ses obligations conformément aux Conditions du service et que des délais applicables pour les remboursements, frais de litige, rejets de débit, et plaintes aient expiré ou (B) jusqu'à ce que l'Organisateur ait, le cas échéant, fourni à Chronometrage.com la garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com à son entière discrétion) en ce qui concerne ses obligations en vertu des Conditions du service, qu'elles soient échues ou non-échues, éventuelles ou non-éventuelles, liquidées ou non-liquidées.

D.4. Méthodes de paiement ; Processus de paiement.

D.4.1 Présentation.

(a) Méthodes de paiement.

Il existe deux types d'options de traitement des paiements que les Organisateur peuvent choisir pour encaisser le produit des ventes provenant d'événements payants : (i) le « Processeur de paiement tiers » ou « FPP », qui consiste à encaisser le produit de toutes les ventes de billets, d'inscriptions et de marchandises ainsi que les dons sollicités par le biais des Services (collectivement, les « Frais d'inscription à l'événement » en utilisant les services de paiement de tiers tels que PayPal® ; et (ii) le « Processeur de paiement Chronometrage.com », ou « EPP », ou « Service EPP », en vertu duquel Chronometrage.com agit comme agent limité de collecte des paiements de l'Organisateur dans le but d'encaisser les Frais d'inscription à l'événement par le biais de ses Partenaires de traitement des paiements (conformément à ce qui est défini ci-après).

(b) Rôle Chronometrage.com.

Pour éviter toute confusion, Chronometrage.com ne fournit et ne fournira pas de services bancaires, de collecte de dépôts, de valeurs stockés, d'assurance ou tout autre service financier à un Organisateur, ne faisant pas partie des Organisateur qui optent pour le Service EPP, agissant comme agent limité de collecte des paiements conformément à ce qui est défini ci-après. Pour fournir le Service EPP, Chronometrage.com utilise des passerelles, des modes de paiement, des banques acquéreuses et/ ou des acquéreurs tiers avec lesquels nous avons conclu des partenariats (collectivement, les « Partenaires de traitement des paiements ») et les Organisateur ainsi Chronometrage.com sont soumis aux règles et règlements desdits Partenaires de traitement des paiements. Pour des raisons de commodité, Chronometrage.com vous indique le solde du produit pour vos événements sur votre compte Chronometrage.com, cependant, ce solde

reflète simplement la somme collectée au titre de Frais d'inscription à l'événement par un service de paiement tiers (FPP) ou par nos Partenaires de traitement des paiements (EPP), et dans le cas du Service EPP, il ne représente qu'une réclamation générale sans garantie à l'égard Chronometrage.com et en aucun cas un stock de valeur ou un dépôt/ compte courant.

(c) Confirmations.

Une fois la commande passée par un Participant et confirmée par Chronometrage.com, Chronometrage.com génère un message de confirmation et émet un numéro de confirmation unique à la commande du Participant.

L'Organisateur consent à accepter, honorer et remplir sans aucune condition tous ses engagements relatifs aux ventes de billets, d'inscriptions, d'articles et aux dons confirmés par Chronometrage.com au moyen des Services, et il est de l'entière responsabilité de l'Organisateur de vérifier le numéro de confirmation du Participant ou toute restriction propre à l'événement avant la tenue de ce dernier.

(d) Frais.

Indépendamment de l'option de traitement des paiements choisie, l'Organisateur accepte de payer à Chronometrage.com tous les frais applicables à chaque billet, inscription ou tout autre article vendu ou don sollicité par le biais des Services (les « Frais de service Chronometrage.com»). Dans la mesure où l'Organisateur utilise le Service EPP, l'Organisateur accepte également de payer à Chronometrage.com les frais complémentaires de traitement des paiements (les « Frais de traitement des paiements Chronometrage.com») sur chaque billet, inscription ou tout autre article vendu ou don sollicité par le biais des Services. Les Frais de service Chronometrage.com et les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com varient en fonction des pays et les frais actuels en vigueur peuvent être consultés [ici](#). Il est important de noter que ces frais sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps pour les transactions ayant lieu après la modification. De plus, l'Organisateur peut de temps en temps demander des Services complémentaires à Chronometrage.com, y compris mais sans s'y limiter, des services de marketing et de promotion, la location d'équipement, des services sur place, des billets imprimés et la gestion de compte dédié, Chronometrage.com peut fournir à son entière discrétion et dont les conditions pourront faire l'objet d'un accord écrit distinct. Les frais pour lesdits Services afférents (les « Frais afférents ») seront communiqués à l'Organisateur avant qu'il n'accepte lesdits Services. Les Frais de service Chronometrage.com, les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com et les Frais afférents sont désignés ci-après par l'expression les « Frais ».

4.2 Processeur de paiement tiers.

(a) Indépendance.

En utilisant le FPP, les Organisateur et les Participants effectuent la transaction de paiement applicable par le biais d'un service tiers et sont assujettis aux conditions d'utilisation applicables qui régissent ledit service. L'Organisateur collectera tous les Frais d'inscription à l'événement par le biais du service tiers applicable et Chronometrage.com décline toute obligation ou responsabilité envers ladite collecte ou les performances ou le manque de performances dudit service tiers.

(b) Factures.

Les factures seront envoyées chaque mois pour les Frais encourus le mois précédent. Toutes les factures sont dues et à payer dans les trente (30) jours qui suivent la date de la facture.

D.4.3 Processeur de paiement Chronometrage.com.

(a) Souscription.

Si vous avez souscrit au Service EPP, alors après réception des Informations complémentaires d'inscription, Chronometrage.com déterminera, à son entière discrétion, si vous avez le droit d'utiliser le Service EPP. Si vous n'avez pas le droit d'utiliser le Service EPP, mais avez le droit d'utiliser les Services Chronometrage.com, Chronometrage.com vous en informera et vous pourrez passer au FPP à moins que vous n'avez pas le droit d'utiliser le Service EPP car votre événement est un Événement interdit, car vous êtes un Marchand interdit et/ou car vos transactions sont des Transactions interdites, dans tous les cas, ces expressions sont définies dans la Section 5. Pour des questions de gestion des risques et de sécurité et pour répondre aux conditions imposées par nos Partenaires de traitement des paiements, nous pouvons de temps en à autre à notre entière discrétion, plafonner le montant d'une transaction ou d'une transaction donnée que vous effectuez par le biais du Service EPP et vous nous autorisez à rejeter toute transaction supérieure à ladite limite.

(b) Processus de paiement.

En utilisant le Service EPP, le traitement des paiements se fait directement par le biais de nos Partenaires de traitement des paiements. Cinq (5) jours ouvrés suivant la date de fin d'un événement, Chronometrage.com demandera aux

Partenaires de traitement des paiements de transférer tous les Frais d'inscription à l'événement associé audit événement qui ont été collectés par les Partenaires de traitement des paiements, et qui sont sujets à (i) déduction de tous les frais applicables dus ; (ii) toute autre déduction autorisée dans le cadre de Le présent accord de commercialisation ; et (iii) et toute réserve établie conformément à ce qui est stipulé dans la sous-section (f) ci-après. Lesdits paiements seront effectués uniquement conformément aux informations de paiement renseignées par l'Organisateur sur les Services dans les « Options de paiement ». Les paiements sont effectués par ACH, ou pour les Organisateurs avec des Frais d'inscription à l'événement en USD, par chèque à une adresse aux États-Unis ou au Canada. De plus, le Service EPP peut vous autoriser à accepter des paiements basés sur des réseaux de cartes paiement tels que Visa®, MasterCard®, American Express® et Discover® (collectivement, les « Services de cartes bancaires » et sur des réseaux non basés sur des cartes de paiement tels que les prélèvements SEPA et toute autre forme alternative de paiement (les « Formes alternatives de cadres de paiement »). Sauf dans la mesure définie dans l'Entente pour entité commerciale (conformément à ce qui est établi ci-après et dans la mesure applicable) entre vous et un de nos Partenaires de traitement des paiements ou Service de carte bancaire ou Forme alternative de cadre de paiement, vous n'êtes ni une partie directe d'une entente entre vous et un de nos Partenaires de traitement des paiements ou Service de carte bancaire ou Forme alternative de cadre de paiement, ni un tiers bénéficiaire de ladite entente. De plus, en acceptant un type de Service de carte bancaire (ex : MasterCard, Visa, American Express), vous autorisez le propriétaire dudit Service de carte bancaire et ses affiliés d'utiliser votre nom, adresse et URL du site web dans quelque contenu que ce soit de temps à autre.

(c) Désignation comme Agent.

Pour tous les événements pour lesquels l'Organisateur utilise le Service EPP, l'Organisateur désigne par la présente Chronometrage.com comme agent limité de collecte des paiements de l'Organisateur uniquement dans le but de collecter les paiements effectués par les Participants pour lesdits événements par le biais de nos Partenaires de traitement des paiements. L'Organisateur convient qu'un paiement effectué par un Participant à Chronometrage.com sera considéré comme un paiement effectué par un Participant directement à l'Organisateur et l'Organisateur vendra ou fournira tous les biens et services annoncés au Participant comme si l'Organisateur avait reçu directement les Frais d'inscription à l'événement dudit Participant, indépendamment du fait que les Frais d'inscription à l'événement au participant comme si l'organisateur avait directement reçu les droits d'inscription d'événement d'un tel participant, indépendamment du fait que les droits d'inscription d'événement n'ont pas encore été reçus par

Chronometrage.com. L'Organisateur convient que dans le cadre de son rôle comme agent limité, Chronometrage.com est autorisé à (i) permettre aux Participants à transférer ou à mettre à jour un billet et/ ou une inscription (si l'Organisateur le permet au cours du processus d'inscription) ; (ii) détenir, retenir et conserver le produit des ventes pour le compte de l'Organisateur dans le cadre de Le présent accord de commercialisation ; (iii) émettre des remboursements aux Participants conformément à ce que est stipulé dans la Section 4.4 ci-après ; et (iv) gérer les annulations de paiement par carte bancaire conformément à ce qui est stipulé dans la sous-section (g) ci-après. En acceptant la désignation d'agent limité de l'Organisateur, Chronometrage.com décline toute responsabilité relative aux agissements ou omissions de l'Organisateur et l'Organisateur comprend que l'obligation Chronometrage.com de payer l'Organisateur est sujette et subordonnée à la réception des Frais d'inscription à l'événement de la part des participants. L'Organisateur autorise en outre Chronometrage.com à déléguer ses obligations en vertu de Le présent accord de commercialisation à certaines de ses entités affiliées aux États-Unis et à l'étranger, sous réserve Chronometrage.com demeure responsable de l'exécution de ses obligations en vertu de Le présent accord de commercialisation par lesdites entités affiliées.

(d) Avances.

L'organisateur accepte que tous les Frais d'inscription à un événement pour un événement donné ne puissent être touchés par l'Organisateur qu'une fois que l'événement correspondant est terminé. Chronometrage.com, à sa discrétion, peut décider d'avancer une partie des Frais d'inscription à un événement à l'Organisateur avant la période stipulée dans la section 4.3(b) conformément aux Conditions générales établies dans le présent Accord marchand et/ ou les conditions définies entre l'Organisateur et Chronometrage.com dans un Accord de paiements anticipés séparé. L'Organisateur accepte que tout paiement des Frais d'inscription à un événement effectué par Chronometrage.com avant le cinquième (5e) jour ouvré suivant la fin de l'événement correspondant ne représente qu'une avance des montants qui pourraient être dus à l'Organisateur conformément au présent Accord marchand. Si Chronometrage.com décide d'avancer une partie des Frais d'inscription à l'Organisateur, l'Organisateur reconnaît et accepte Chronometrage.com pourra, à tout moment, (i) révoquer ou suspendre le droit de l'Organisateur à recevoir lesdits paiements anticipés, et/ ou (ii) modifier les conditions (c'est-à-dire la fréquence, le taux de réserve et la limite du montant total) desdits paiements anticipés effectués à l'Organisateur. De plus, l'Organisateur accepte Chronometrage.com puisse demander le remboursement d'une telle avance (ou toute partie de cette avance), à sa discrétion selon le niveau des remboursements, charges litigieuses, annulations de paiement, plaintes client, allégations de fraude, changements dans le profit de crédit de

l'Organisateur ou le profil de risque sous-jacent de(s) événement(s), ou violations des Conditions du service, y compris le présent Accord marchand. Après réception d'une telle demande, l'Organisateur remboursera rapidement Chronometrage.com la partie de l'avance qui lui est réclamée. L'Organisateur reconnaît et accepte Chronometrage.com ait le droit de retenir les fonds conformément à ce qui est stipulé dans la section du présent Accord marchand. L'Organisateur reconnaît et accepte également ses obligations en vertu des sections 4.3(g) et 4.4(c) de l'Accord marchand, y compris l'obligation de rembourser à Chronometrage.com en cas de remboursements et d'annulations de paiement par carte de crédit.

(e) Annulations ; Inexécution.

Aucun paiement ne sera effectué à l'Organisateur pour tout événement qui est annulé ou pour tout événement dont Chronometrage.com pense qu'il y a un risque d'annulation ou d'inexécution, à moins Chronometrage.com ne reçoive une garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com à son entière discrétion) en ce qui concerne les obligations de l'Organisateur en vertu de Le présent accord de commercialisation . De plus, aucun Frais d'inscription à un événement pour un événement donné ne pourra être versé avant la fin (sans problème) dudit événement, Si des paiements ont déjà été effectués à un Organisateur d'un événement annulé, le remboursement d'une épreuve est propre à chaque organisateur si celui-ci accepte.

(f) Réserves.

Chronometrage.com se réserve le droit de retenir un certain pourcentage sur les Frais d'inscription à l'événement (ledit pourcentage sera déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion) pour financer une réserve (i) à tout moment puisque nous établissons à notre entière discrétion que cela est nécessaire sur la base du niveau (ou niveau estimé) des remboursements, des frais de litige, des rejets de débit, des plaintes de clients, des allégations de fraudes, des modifications du profil de crédit de l'Organisateur ou du degré de risque sous-jacent de ou des événements ; et (ii) le cas échéant, nécessaire pour garantir l'exécution de vos obligations en vertu des Conditions du service, y compris de Le présent accord de commercialisation . Le droit Chronometrage.com de constituer une réserve perdurera une fois le ou les événements concernés terminés et cela jusqu'à ce que (A) l'Organisateur se soit libéré de ses obligations conformément aux Conditions du service et que des délais applicables pour les remboursements, frais de litige, rejets de débit, et plaintes aient expiré ou B) jusqu'à ce que l'Organisateur ait, le cas échéant, fourni à Chronometrage.com la garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com

à son entière discrétion) en ce qui concerne ses obligations en vertu des Conditions du service, qu'elles soient échues ou non-échues, éventuelles ou non-éventuelles, liquidées ou non-liquidées.

(g) Rejets de débit ; Renversments.

Tout rejet de carte de crédit ou tout autre renversement de transaction intenté à l'encontre Chronometrage.com ou ses affiliés quelle que soit la raison (sauf dans la mesure où cela résulterait uniquement d'une négligence ou d'une conduite inappropriée Chronometrage.com) en rapport avec un événement de l'Organisateur et toute association de carte de crédit, tout traitement des paiements, toute resoumission, pénalité et autre dépense ou frais encourus par Race2Rank ou ses affiliés en lien avec lesdits rejets de crédit frais relèvera de la responsabilité de l'Organisateur , et l'Organisateur accepte de rembourser rapidement et intégralement à Chronometrage.com lesdites sommes sur demande. En tant qu'élément de l'agence limitée de recouvrement des paiements Chronometrage.com, Chronometrage.com déploiera des efforts commercialement raisonnables pour gérer la resoumission desdits rejets de crédit et renversements pour le compte de l'Organisateur et l'Organisateur autorise par la présente Chronometrage.com à effectuer cela et accepte de déployer les efforts raisonnables pour coopérer avec Chronometrage.com lors de ladite resoumission. Cependant Chronometrage.com n'est pas tenu d'effectuer la resoumission pour les rejets de crédit Chronometrage.com estime non récupérables ou liés à une transaction susceptible d'être remboursée conformément à la politique de remboursement de l'Organisateur ou aux dispositions de la Section 4.4 (c) ci-après. En comprenant la nature des Règles des services de paiement (conformément à ce qui est stipulé ci-après) et la discrétion qui s'applique aux Services de cartes bancaires et aux formes alternatives de Cadres de paiement, les deux parties acceptent que la perte par Chronometrage.com de tout rejet de crédit sujet à une resoumission de la part Chronometrage.com ne pourra en aucun cas limiter l'obligation de l'Organisateur à rembourser Chronometrage.com est ses affiliés en vertu du présent paragraphe.

(h) Devises.

Chronometrage.com ne fournit le Service de traitement des paiements Chronometrage.com que pour certaines devises et aux Organisateurs situés dans des endroits spécifiques listés [ici](#). De plus, les Frais d'inscription à l'événement dans une devise ne peuvent être versés à l'Organisateur que dans la devise dans laquelle ils ont été collectés. Chronometrage.com ne fournit pas de services de change de devises. Enfin, d'autres options de paiement ou de modes de paiement peuvent être disponibles en fonction de la devise dans laquelle vous collectez les

Frais d'inscription à l'événement et de votre localisation conformément à ce qui est détaillé [ici](#).

(i) Règles des Services de paiement.

Les Services de cartes bancaires et les formes alternatives de Cadres de paiement requièrent que vous vous conformiez à toutes les lois et réglementations applicables publiées par ces derniers de temps à autre (collectivement les « Règles des Services de paiement »). Nous sommes susceptibles de modifier Le présent accord de commercialisation en relation avec des amendements apportés aux Règles des Services de paiement. En fonction des méthodes de paiements que vous avez choisies pour utiliser le Service EPP, vous pouvez être soumis à d'autres Règles des Services de paiements. Vous acceptez de vous conformer à toutes les Règles des Services de paiement applicables, en vigueur de temps à autre. lesdites Règles des Services de paiement, incluent sans s'y limiter, une obligation de soumettre uniquement des transactions de bonne foi, et des limitations sur la manière dont vous utilisez les logos et les marques commerciales des Services de cartes bancaires. Les Règles des Services de paiement sont accessibles au public sur les sites web associés aux Services de carte de paiement et aux formes alternatives de Cadres de paiement

(j) Conditions de paiement spéciales.

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent dans la mesure où vous utilisez l'option de paiement associée :

i. Paiements récurrents/ Articles réservés. L'Organisateur peut utiliser la fonctionnalité « de réservation via dépôt » avec autorisation préalable Chronometrage.com. Si l'Organisateur choisit d'utiliser ladite fonctionnalité, l'Organisateur accepte l'affichage de toutes les notifications requises et conformes à tous égards en vertu de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi ou règle et des Règles des Services de paiement, y compris celles relatives aux annulations et aux remboursements des consommateurs. Aucun frais supplémentaire ou hausse de prix ne s'appliquera aux billets achetés par le biais d'une « réservation par versement d'un dépôt » et les acomptes ne pourront excéder le nombre de quatre (4).

ii. Payer par facture. Vous pouvez choisir d'ajouter l'option « Payer par facture » à votre Service EPP. Si vous utilisez payer par facture vous devez fournir les coordonnées bancaires demandées par Chronometrage.com, et lesdites coordonnées apparaîtront sur les factures et les confirmations de commande délivrées par Chronometrage.com au Participant concerné après avoir effectué

une transaction sur les Services. L'Organisateur encaissera ensuite les fonds auprès du Participant, puis marquera le billet/ l'inscription comme étant « payé » dans la section dédiée des Services. Une fois marqué comme étant payé, le billet du Participant émis par Chronometrage.com pourra être validé en étant scanné avec une des Applications Chronometrage.com qui lira le billet comme étant valide. Il est de l'entière responsabilité de l'Organisateur de fournir des coordonnées bancaires exactes, d'encaisser toutes les sommes auprès des Participants, d'effectuer les remboursements (si applicable) en dehors des Services, et marquer de façon précise les billets/ les inscriptions comme étant payés ou non-payés dans la section dédiée des Services. Pour éviter toute confusion, avec « Payer par facture » la transaction de paiement s'effectue uniquement entre l'Organisateur et le Participant concerné.

D.4.4 Remboursements.

(a) Politique et processus de remboursement.

Indépendamment de la méthode de paiement sélectionnée, l'Organisateur accepte de communiquer une politique de remboursement aux Participants associés à chaque événement publié sur les Services qui répond aux obligations de la Politique de remboursement des participants disponible [ici](#) et d'administrer ladite politique conformément à ces conditions et aux Obligations de la Politique de remboursement des participants. Les Obligations de la Politique de remboursement des participants sont incorporées par renvoi dans Le présent accord de commercialisation . Dans un délai de 5 mois, les remboursements seront effectués par chronométrage.com, au-delà de ces 5 mois les remboursements seront pris en charge par les organisateurs.

(b) Litiges relatifs aux remboursements.

Indépendamment de la méthode de paiement sélectionnée, tous les litiges relatifs aux remboursements sont entre l'Organisateur et ses Participants. En cas de litige, Chronometrage.com peut tenter une médiation, mais au final, l'Organisateur est dans l'obligation de régler le différend. Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne les transactions EPP, Chronometrage.com a le droit d'effectuer des remboursements pour le compte de l'Organisateur conformément à ce qui est stipulé dans la sous-section (c) ci-après.

(c) Remboursements obligatoires.

Nonobstant ce qui précède, l'Organisateur autorise Chronometrage.com à

effectuer des remboursements dans les situations suivantes (i) L'Organisateur autorise spécifiquement les remboursements à un moment donné (ii) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que des commandes en particulier doivent être remboursées en vertu de la politique de remboursement postée par l'Organisateur ou en vertu des Obligations de la Politique de remboursement des participants, y compris mais sans s'y limiter, celles requises dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi ou des Règles des Services de paiement ; (iii) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que la demande de remboursement, si non autorisée, mènera à un rejet de crédit Chronometrage.com estime non récupérable ; (iv) L'Organisateur n'a pas listé de politique de remboursement sur la page associée à l'événement et Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'un remboursement est raisonnable en vertu des circonstances ; (v) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que des commandes en particulier sont frauduleuses (ex : effectuées avec des cartes de crédit volées ou par le biais de transactions contraires au principe de bonne foi), ou (vi) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'une commande a été passée deux fois. L'Organisateur autorise également Chronometrage.com à effectuer les remboursements de toutes les commandes (y compris celles associées à un autre événement) si (A) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que l'Organisateur est impliqué dans des activités frauduleuses ou a fait des fausses déclarations ; (B) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'il existe un risque important d'inexécution de la part de l'Organisateur en rapport en avec l'événement concerné ou des événements à venir ; (C) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'il est probable que des plaintes, des demandes de remboursement, des renversements de transaction et des rejets de crédit se produisent en rapport avec un nombre important de commandes ; ou (D) Chronometrage.com pense à son entière que l'Organisateur est un Marchand interdit, qu'il a utilisé les Services pour effectuer des Transactions interdites ou pour gérer des Événements interdits ou que le manquement au versement des remboursements est susceptible d'engager la responsabilité civile Chronometrage.com. Comme toutes les ventes sont au final effectuées par les Organisateurs, l'Organisateur accepte par la présente de rembourser rapidement et intégralement Chronometrage.com et ses affiliés les demandes de remboursements effectuées par Chronometrage.com en vertu de Le présent accord de commercialisation , sauf si la nécessité desdits remboursements est le résultat d'une négligence ou d'une conduite inappropriée Chronometrage.com. L'Organisateur reconnaît et accepte que lesdits rejets de crédit entraîneront des pertes pour Chronometrage.com au-delà du montant de la transaction sous-jacente et qu'en remboursant les transactions par anticipation d'un rejet de crédit, Chronometrage.com atténue lesdites pertes et leurs préjudices en rapport avec les manquements de l'Organisateur à l'égard de Le

présent accord de commercialisation .

D.4.5 Recours non exclusifs ; Taxes.

(a) Recours non exclusifs.

Dans l'éventualité d'un défaut de paiement par l'Organisateur de tout montant dû à Chronometrage.com en vertu des Conditions du service (y compris mais sans s'y limiter Le présent accord de commercialisation) s'il est dû suivant un avis de retard de paiement délivré par Chronometrage.com, un tel montant sera majoré des intérêts calculés à partir de la date d'échéance du paiement en question et jusqu'à ce que le paiement complet ait été effectué, à un taux équivalant au moins à (i) un pour cent (1 %) par mois, calculé mensuellement ; et (b) au montant maximal autorisé par l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi. Dans l'éventualité d'un montant dû par l'Organisateur à Chronometrage.com en vertu des Conditions du service (y compris mais sans s'y limiter, Le présent accord de commercialisation) , Chronometrage.com peut, sans que cela limite ses autres droits et recours, dans la mesure permise dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi (A) retenir tous les montants dus à l'Organisateur, que ce soit pour un événement particulier ou pour tout autre événement que l'Organisateur liste par le biais des Services et utiliser le montant retenu pour compenser le montant dû par l'Organisateur à Chronometrage.com; et/ ou (B) envoyer une facture à l'Organisateur pour ledit montant dans la mesure où le solde restant à payer de l'Organisateur ne suffit pas à couvrir ces coûts, auquel cas l'Organisateur devra payer à Chronometrage.com le montant indiqué sur ladite facture dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement par l'Organisateur des montants dus à Chronometrage.com, Chronometrage.com se réserve le droit, à son entière discrétion, et sans que cela limite ses autres droits et recours, de suspendre ou de résilier l'inscription de l'Organisateur aux Services (notamment de tous les comptes appartenant à l'Organisateur).

(b) Frais de la collecte.

L'Organisateur accepte de rembourser rapidement et entièrement Chronometrage.com de tous les frais et dépenses engagés, y compris mais sans se limiter, les honoraires d'avocat raisonnables, encourus par Chronometrage.com pour la collecte des montants arriérés de l'Organisateur en vertu de l'Entente marchand, des Conditions du service ou autres.

(c) Taxes.

i. Vous êtes seul responsable de déterminer quelles taxes comme les taxes de vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée, de consommation, d'accise et autres taxes, droits, prélèvements et charges (collectivement, les « Taxes » s'appliquent à votre utilisation des Services et vous acceptez qu'il est de votre seule responsabilité de percevoir, verser et déclarer les montants corrects de toutes les Taxes aux instances gouvernementales concernées, même si Chronometrage.com vous fournit des outils et les calculateurs fiscaux qui vous aident à le faire. Chronometrage.com ne prétend pas et ne vous garantit pas que les outils ou les calculateurs fiscaux fournis, seront conformes à toutes les exigences fiscales auxquelles vous êtes assujetti, et que lesdits outils et calculateurs fiscaux entraîneront la perception et le versement de toutes les Taxes applicables, Taxes qui peuvent varier en fonction de la nature de votre évènement, la nature de votre statut fiscal (particulier, entité, entreprise, consommateur, etc.), votre lieu, le lieu où se trouvent vos Participants, les crédits et déductions dont vous pouvez bénéficier ou tout autre facteur, et vous acceptez par la présente de dégager Chronometrage.com de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des outils et/ou des calculateurs fiscaux. Aucun desdits outils ou calculateurs fiscaux ne pourrait être considéré comme un avis légal ou fiscal. Si vous percevez des Taxes sur les Services, lesdites Taxes seront traitées en tant que Frais d'inscription à l'évènement et Chronometrage.com vous versera lesdits montants en même temps que les Frais d'inscription à l'évènement. Si vous utilisez des outils ou des calculateurs fiscaux qui requièrent la saisie d'un numéro d'immatriculation fiscale, vous déclarez et garantissez que le numéro d'immatriculation fiscale que vous fournissez est correct. Chronometrage.com ne peut vous donner un avis légal ou fiscal, veuillez donc vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal sur les Taxes applicables. Dans le cas où une autorité gouvernementale exige Chronometrage.com paie des Taxes liées à votre utilisation des Services, vous acceptez d'indemniser intégralement dans les plus brefs délais Chronometrage.com desdites Taxes et de tous les frais, pénalités, intérêts et dépenses liés à ces Taxes.

ii. Pour être en conformité avec les règlements fiscaux de l'Union européenne (« UE »), Chronometrage.com doit (A) collecter la Taxe sur valeur ajoutée (« TVA ») auprès des Organismes sur les Frais de service Chronometrage.com des inscriptions ou des billets payants vendus sur ou par le biais du Site par des Organismes résidant dans l'UE mais n'ayant pas fourni à Chronometrage.com de numéro de TVA (« n° de TVA ») ; et (B) restituer ladite TVA collectée à l'autorité fiscale correspondante. Si vous fournissez votre n° de TVA, nous ne collecterons pas de TVA sur les Frais de service Chronometrage.com. Il est de votre entière responsabilité de vous assurer que le n° de TVA que vous fournissez à Chronometrage.com (si applicable) est exact, complet et au format adéquat.

Vous reconnaissez que la déclaration inexacte ou la falsification de cette information pour vous soustraire au paiement de la TVA peut entraîner des amendes ou des poursuites pénales. Vous acceptez de rembourser rapidement et intégralement à Chronometrage.com tous les frais et les dépenses découlant d'une falsification ou d'une déclaration inexacte d'un n° de TVA sur le Site. Chronometrage.com n'oblige pas les Organisateur à avoir un n° de TVA. Cependant, si vous êtes un Organisateur résidant dans l'UE, et si vous n'avez pas de n° de TVA ou si vous ne nous fournissez pas un n° de TVA, alors Chronometrage.com collectera la TVA sur les Frais de service Chronometrage.com puis la restituera pour vous. Dans un souci de transparence, Chronometrage.com ne collecte pas et ne restitue pas la TVA sur les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com ou sur le prix des billets ou des inscriptions que vous vendez sur ou par le biais du Site. Pour en savoir plus sur le processus de collecte et de restitution de la TVA par Chronometrage.com, veuillez consulter notre article [ici](#).

iii. Exception dans les cas repris dans la Section 4.5(c)(ii), par ailleurs, en raison des règlements de l'IRS, si Chronometrage.com traite des transactions et vous verse des paiements (A) pour plus de vingt mille dollars (20 000 \$) de ventes brutes et (B) pour plus de deux cents (200) transactions de commandes, pour chacun de ces cas pendant une année civile donnée et sur l'ensemble de vos comptes, Chronometrage.com est tenu de déclarer auprès de l'IRS (i) le montant brut des transactions pour lesquelles vous avez reçu des paiements pendant l'année civile et pour chaque mois de l'année civile, ainsi que (ii) votre nom, (iii) votre adresse et (iv) votre numéro d'immatriculation fiscale (« Vos informations fiscales »). Dans le cadre des règlements de l'IRS, Chronometrage.com est tenu soit (A) de recueillir vos Informations fiscales ; soit (B) d'établir que vous êtes une personne étrangère non assujettie aux taxes américaines, avant que vos comptes ne dépassent le seuil fixé à deux cents (200) transactions de commandes au total. Si vos comptes dépassent le seuil fixé de deux cents (200) transactions de commandes, vous acceptez de ne plus recevoir de paiements de la part Chronometrage.com jusqu'à ce qu'une des conditions (A) ou (B) ci-dessus soient remplies. Pour en savoir plus sur ces règlements de l'IRS et les raisons de ces exigences, consultez notre FAQ 1099-K [ici](#).

iv. Chronometrage.com se réserve le droit de retenir le paiement de tous les montants qui vous sont dus conformément à la présente et de disposer de ces derniers cela est exigé en vertu de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance, et dans tous les cas conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com.

D.4.6 Entités commerciales.

De temps à autre, un ou plusieurs Services de cartes bancaires peuvent exiger que vous concluez une entente supplémentaire directement avec un de vos Partenaires de traitement des paiements ou avec le Service de carte bancaire concerné. Généralement cela s'applique si vos transactions dépassent cent mille dollars (100 000 \$) dans le cadre d'un Service de carte bancaire en particulier sur une base annuelle, dans un lieu donné. Si vous pensez que votre compte est susceptible d'être assujéti à ladite obligation supplémentaire, nous vous fournirons une « Entente pour entité commerciale », que vous devrez accepter pour continuer à utiliser le Service EPP. Si vous n'acceptez pas que ladite « Entente pour entité commerciale », nous pourrions suspendre ou résilier votre compte ou transférer votre compte au FPP.

D.4.7 Déshérence.

Si votre compte n'a eu aucune activité pendant une certaine période déterminée par les lois sur les biens non réclamés (ex : déshérence) et si vous retenons des fonds associés à votre compte, alors nous vous enverrons les avis requis par les lois applicables. Si vous ne réclamez pas les fonds dans la période qui vous a été notifiée, nous les transmettrons à l'autorité gouvernementale concernée conformément aux lois applicables.

D.5. Marchands interdits ; Événements interdits ; Transactions interdites

D.5.1 Marchands interdits.

En vous inscrivant aux Services et en acceptant Le présent accord de commercialisation , vous déclarez et affirmez que :

(a) vous ne vous situez pas dans, que vous n'êtes pas un ressortissant ou un résident d'un pays contre lequel les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Australie, ou le Canada a voté un embargo sur des biens et/ ou des services du même type que les Services (« Pays visés par des mesures restrictives »)

(b) vous n'êtes pas une personne ou une entité, sous le contrôle de, ou affilié à, une personne ou une entité (i) qui apparaît sur la liste des ressortissants spécifiquement désignés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, la liste des personnes étrangères violant des sanctions relatives à l'Iran et à la Syrie ou la liste du conseil législatif de la Palestine ; (ii) qui apparaît sur la liste d'exclusion des organisations terroristes des États-Unis ; (iii) qui apparaît sur la liste des personnes ou d'entités refusées, ou autrement désignées comme non-

vérifiées par le Bureau de l'industrie et de la sécurité (iv) qui apparaît sur la liste consolidée des objectifs publiés par le Trésor britannique ; (v) qui apparaît sur la liste consolidée du Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce ; (vi) qui est soumise à des sanctions dans tout autre pays ; et

(c) vous n'êtes pas un marchand listé dans la base de données des marchands éliminés MasterCard MATCH ou dans le fichier des marchands éliminés Visa et votre droit d'accès à tous les services de cartes bancaires et toutes les formes alternatives de cadres de paiement n'est actuellement pas révoqué ou suspendu.

Si vous entrez dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, vous êtes un « Marchand interdit ».

D.5.2 Événements interdits.

Vous n'êtes pas autorisé à publier des événements sur les Services qui :

(a) enfreignent ou facilitent la violation des lois locales, étatiques, provinciales, nationales applicables, ou de tout autre règlement, loi.

(b) seraient interdits conformément aux Règles des services de paiement ;

(c) sont organisés dans des Pays visés par des mesures restrictives; et

(d) intègrent des Contenus (conformément à ce qui est défini dans les Conditions d'utilisation) susceptibles d'enfreindre les Conditions d'utilisation, y compris mais sans se limiter la Section 8.1 des Conditions d'utilisation.

Si un événement entre dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, ledit événement est un « Événement interdit ».

D.5.3 Transactions interdites.

Vous ne pouvez pas utiliser le Service EPP pour traiter les transactions suivantes et vous déclarez et certifiez que vous n'enverrez pas pour traitement par le biais des Services :

(a) toute transaction susceptible d'enfreindre les Règles des services de paiement ;

(b) toute transaction de nature frauduleuse ou criminelle ;

(c) toute transaction susceptible de constituer une « Transaction visée par des mesures restrictives » conformément à ce qui est défini par l'UIGEA ou Regulation GG, (la Loi des États-Unis de 2006 sur le contrôle de certaines transactions et opérations illégales) ; et

(d) toute transaction susceptible de constituer un envoi d'argent à un tiers pour des raisons autres que l'achat de bonne foi de billets ou d'inscriptions à, ou la sollicitation de dons pour, des événements, ou la vente d'articles en rapport avec lesdits événements.

Si une transaction entre dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, ladite transaction est une « Transaction interdite ».

D.5.4 Recours.

Si Chronometrage.com découvre que vous êtes un Marchand interdit, que vous avez publié un Événement interdit et/ ou que vous avez essayé de traiter ou avez traité une Transaction interdite, alors Chronometrage.com peut être amené à prendre les mesures suivantes à son entière discrétion en plus de tous les autres recours dont Chronometrage.com dispose en vertu de la loi et des Conditions du service :

(a) suspendre ou résilier votre compte Chronometrage.com;

(b) modifier, réviser ou supprimer un Événement interdit, en tout ou partie ;

(c) bloquer, annuler ou rembourser certaines ou l'ensemble de vos transactions ;

(d) mettre en attente certains ou l'ensemble des fonds associés à votre compte dans la mesure requise dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance.

(e) vous référer, vous-même, vos événements et/ ou vos transactions et les informations relatives à ces derniers éléments à nos Partenaires de traitement des paiements, aux Services de cartes bancaires et aux formes alternatives de Cadres de paiement et/ ou aux organismes d'application de la loi locaux concernés pour que des mesures d'exécution supplémentaires soient prises.

D.6. Déclarations et garanties.

En plus des déclarations et des garanties contenues dans la présente, vous déclarez et reconnaissez que (a) si vous représentez une entité, ladite entité est dûment organisée, a une existence valable et est en règle en vertu des lois de l'État, de la province ou du pays dans lequel elle a été formée ; (b) vous-même, ou l'entité que vous représentez (si applicable), avez toute l'autorité requise pour conclure la présente Entente ou pour effectuer les transactions envisagées par la présente ; (c) la signature et l'exécution de la présente Entente par vous-même ou si vous représentez une entité, par l'entité que vous représentez, ne constituera pas une infraction ou un manquement vis-à-vis des lois locales, étatiques, provinciales, nationales applicables, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance, ou tout autre entente dans laquelle vous êtes une partie, y compris mais sans se limiter, toute autre entente pour la vente de billets ou d'inscriptions ; et (d) si vous représentez une entité, vous détenez tous les droits, les pleins pouvoir et la qualité pour lier ladite entité aux présentes modalités et conditions.

D.7. Résiliation.

En plus de notre droit à résilier votre utilisation des Services conformément aux Conditions d'utilisation, Chronometrage.com peut résilier Le présent accord de commercialisation et votre droit à utiliser les Services pour créer, promouvoir et encaisser le produit des ventes d'un événement payant (a) si vous enfreignez ou ne respectez pas les dispositions de Le présent accord de commercialisation ; ou (b) si nos Partenaires de traitement des paiements et/ ou les Services de cartes bancaires ou les formes alternatives de Cadres de paiement résilient notre droit à fournir le Service EPP ou notre droit à accepter les paiements par le biais du Service EPP à leur entière discrétion.